



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 15-2015

**concernant le budget 2016 de
la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman
(CIEHL)**

Date proposée pour la séance intercommunale de gestion :
le 30 septembre 2015, à 18h30, à Jongny.

St-Légier-La Chiésaz, le 26 octobre 2015

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. LA CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit CHF 5.- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à CHF 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à CHF 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;
- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. BUDGET 2016

Le budget 2016 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de CHF 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à CHF 390'155.-, auxquels s'ajoutent CHF 200.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de CHF 714'100.- est porté au budget 2016, détaillé ci-après pour les projets / études suivants :

- un montant de CHF 600'000.- pour la participation au projet d'Espace régional des Pléiades à Blonay;
- un montant global de CHF 62'000.- pour la suite des travaux "transports et urbanisation";
- un montant de CHF 40'000.- pour l'étude d'opportunité / faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.

A ces frais s'ajoutent les frais bancaires pour un montant de CHF 100.-, ainsi que les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de CHF 12'000.-.

Comme indiqué dans le budget, il s'agit d'un montant forfaitaire, comme cela est déjà pratiqué pour le Fonds culturel Riviera. Ceci permet d'éviter de consacrer une part du budget trop importante aux frais de gestion, plutôt qu'aux projets pour lesquels le fonds a été créé. Cette mesure a été acceptée par les syndicats, sur la base du constat global du Service des affaires intercommunales (SAI) que ces frais peuvent augmenter de façon importante dès que les fonds pour lesquels il facture ses prestations sont davantage sollicités, comme celui de la CIEHL depuis ces 3 dernières années.

Espace régional des Pléiades

Une information sur l'évolution de ce projet a été transmise régulièrement, principalement dans les rapports d'activités et les préavis sur le budget de la CIEHL, auxquels il convient donc de se référer si besoin.

Comme annoncé dans le préavis sur le budget 2015 de la CIEHL, une nouvelle demande de soutien a été présentée au CA de la CIEHL par la municipalité de Blonay en automne 2014, sur la base d'un projet prévu en 2 étapes, reportant la partie dortoirs à une phase ultérieure. Le fait de reporter la possibilité de loger sur place a été considéré par le CA comme une péjoration importante du projet.

Suite à l'appréciation du CA, la municipalité de Blonay a présenté une variante complétée du projet d'Espace régional des Pléiades début 2015, incluant dès la première phase de construction le programme de dortoirs / douches / sanitaires permettant notamment d'accueillir les classes et camps sportifs de la jeunesse de la Riviera. Cette version du projet a nécessité une nouvelle enquête publique, mais reste dans les limites du plan partiel d'affectation (PPA) de 2001. Les travaux et la mise en exploitation de l'Espace régional des Pléiades sont prévus pour 2016.

Sur la base de cette version du projet, le CA de la CIEHL a confirmé l'intérêt public régional du projet et admis une participation financière du Fonds à hauteur de CHF 600'000.-.

Une note ainsi que le dossier de plans de l'enquête publique du projet ont été transmis en mai 2015 aux dix municipalités pour consultation. Elles ont confirmé à l'unanimité l'intérêt public régional du projet ainsi que le principe d'un soutien de la CIEHL à hauteur de CHF 600'000.-.

Un préavis spécifique sera déposé en automne 2015 dans les dix Conseils communaux (CC) pour décision. Une séance d'information commune aux commissions des dix CC est prévue le 17 novembre 2015.

- ⇒ En prévision de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, un montant de CHF 600'000.- est inscrit au budget 2016, sous réserve de l'acceptation du préavis y relatif par les dix CC de la Riviera.

Suite des travaux transports et urbanisation

Rappelons que les principales étapes relatives au projet d'agglomération (PA) Rivelac ont été présentées régulièrement dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL, ainsi que par d'autres canaux d'information, tels que le bulletin d'information sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités annuels de la CORAT et du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013 / juin 2014) et le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) mis régulièrement à jour.

Il est toutefois rappelé que tous les points inscrits au budget sous l'intitulé générique susmentionné découlent du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA Rivelac), déposé fin 2011.

Mandat de coordination générale à l'échelle de l'agglomération Rivelac

Suite à la décision de la Confédération (CH) de ne pas cofinancer le PA Rivelac, les partenaires de l'agglomération ont renoncé à déposer un PA de 3^{ème} génération, mais ont toutefois souhaité poursuivre la coordination / collaboration entre eux, par des rencontres 1 à 2 fois par an. Les partenaires ont fixé les modalités de fonctionnement et de financement de cette nouvelle forme de travail en automne 2014 et ce, pour la période 2015 - 2018.

Ainsi, le mandat de coordination générale octroyé en 2012 a été renouvelé sur la base d'un cahier des charges simplifié, puisqu'il n'y aura pas de dépôt de PA de 3^{ème} génération. L'essentiel de ce mandat est d'assurer une vision d'ensemble des travaux menés par chaque secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), et d'assurer le suivi auprès des organes de pilotage de l'agglomération (Bureau technique et Comité de pilotage). Par contre, le principe de la répartition financière entre partenaires validé en 2012 est resté identique (50% canton, 50% reparti entre les 15 communes partenaires). L'offre du bureau qui a été admise par l'ensemble des partenaires est de l'ordre de CHF 20'000.- par année.

- ⇒ Un montant de CHF 7'000.- est porté au budget 2016 de la CIEHL, concernant la participation de la Riviera à la poursuite du mandat de coordination générale de l'agglomération Rivelac.

Mandat d'appui et de coordination technique à l'échelle de la Riviera

Il est rappelé que les municipalités via la CORAT notamment, ont confirmé leur volonté de poursuivre le travail de coordination transports-urbanisation, sur la base du PA Rivelac. Pour cela, un mandat d'appui et de coordination technique a été octroyé au bureau team+ dès l'automne 2012. Ce mandat a permis de dégager les axes de travail concrets à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination et le suivi technique. Cet appui technique a été particulièrement important pour les 3 mandats d'études octroyés depuis 2013, soit l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération (2013-2014), l'étude sur la RC 780a (en cours) et l'étude sur le réseau de transports publics de la Riviera (en cours).

Considérant les réflexions en cours et à mener sur la Riviera, ainsi que la sollicitation du bureau team+ durant ces 3 dernières années, il apparaît important de poursuivre ce mandat en 2016.

- ⇒ Un montant de CHF 40'000.- est porté au budget 2016 de la CIEHL, pour la poursuite du mandat d'appui et de coordination technique du secteur géographique de la Riviera.

Etude "Schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux"

Parmi les "chantiers" et projets prioritaires définis dans le cadre de la CORAT, l'étude pour un schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux a pu démarrer en 2015. Le cahier des charges a été rédigé entre Canton et CORAT, et l'offre d'étude s'élève à CHF 99'940.- TTC. Cette étude est cofinancée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), à hauteur de 30% du montant total. Le déroulement de l'étude est essentiellement prévu sur l'année 2015; un montant est toutefois inscrit au budget 2016, correspondant au solde de la part de la Riviera pour la finalisation de l'étude.

- ⇒ Un montant de CHF 10'000.- est porté au budget 2016 de la CIEHL, correspondant à l'estimation de la participation de la Riviera en prévision de la finalisation du schéma directeur de la RC 780a de Chardonne à Veytaux.

Etude "Réseau de transports publics Riviera"

L'étude sur le réseau de transports publics Riviera a également démarré début 2015. Les modalités de travail et de financement ont été discutées entre la DGMR et la CORAT. Elles distinguent la partie directrice (stratégie et schémas sectoriels) qui concerne l'ensemble de la Riviera, de la partie dite "opérationnelle", qui porte de manière approfondie sur les communes de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay, initiatrices de la démarche reprise par la CORAT.

L'offre d'étude s'élève à CHF 115'000.- TTC, avec une participation de la DGMR de CHF 40'000.- sur l'ensemble et une participation de CHF 25'000.- des deux communes de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay pour la partie opérationnelle les concernant. La participation de la CIEHL ne porte quant à elle que sur la partie directrice susmentionnée, pour un montant global de CHF 50'000.-. Comme dans le cas de la RC 780a, il est prévu que la majeure partie de l'étude se déroule sur 2015, avec un faible solde pour 2016 correspondant à la finalisation de l'étude.

A noter que compte tenu de la répartition financière admise et par mesure de simplification, le paiement des factures se fait par la CIEHL et la facturation aux autres partenaires interviendra sur la base du décompte final.

- ⇒ Un montant de CHF 5'000.- est porté au budget 2016 de la CIEHL, correspondant à l'estimation de la participation de la Riviera en prévision de la finalisation de l'étude sur le réseau de transports publics à l'échelle de la Riviera.

En synthèse des mandats et projets s'inscrivant dans la suite des travaux "transports et urbanisation" à mener sur la base du PA Rivelac, un montant de CHF 62'000.- est porté au budget 2016 de la CIEHL.

Etude d'opportunité / de faisabilité de fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Un bref historique des démarches effectuées jusqu'en 2012 a été fourni dans les rapports d'activités 2009 à 2014 de la CIEHL. Nous rappelons cependant que les CC de la Riviera ont adopté à l'unanimité le préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera. Le mandat octroyé à

l'équipe pluridisciplinaire (procédure de marché public) a démarré en novembre 2012, pour un montant total de CHF 516'672.- TTC.

S'agissant du déroulement de l'étude et pour mémoire, le CA de la CIEHL a transmis une information / communication aux CC en février 2015 qui, en substance, annonçait une réorientation plus concrète de l'étude ainsi qu'une reprise en main par le bureau pilote, effective dès le début 2015.

Le bureau pilote a pu compléter la phase de diagnostic (phase 1) et développer un projet de société cohérent (phase 2). Un point de situation a été fait sur ces 2 premières phases avec les dix municipalités, par le biais d'un forum en mars 2015. Un rapport intermédiaire et son cahier d'annexes ont été établis par les mandataires et transmis aux dix municipalités en juillet 2015. En parallèle, les mandataires ont travaillé à l'élaboration et l'analyse de différents scénarios (phase 3), le projet de rapport final de l'étude étant prévu en automne 2015.

⇒ Un montant de CHF 40'000.- est porté au budget 2016 de la CIEHL, en prévision des démarches liées à la finalisation de l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale. A noter que ce montant s'inscrit dans le cadre du budget global de l'étude.

Au vu des éléments présentés ci-avant, le capital prévisible à fin 2016 est estimé à CHF 1'866'255.-.


5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ d'adopter le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

Annexe : Budget 2016 de la CIEHL

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Syndic

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2016

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	6'110	30'550	
- Chardonne	2'835	14'175	
- Corseaux	2'172	10'860	
- Corsier-sur-Vevey	3'393	16'965	
- Jongny	1'475	7'375	
- Montreux	26'072	130'360	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'084	25'420	
- La Tour-de-Peilz	11'207	56'035	
- Vevey	18'838	94'190	
- Veytaux	845	4'225	
(état au 31.12.2014)	78'031	390'155	390'155
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			200
TOTAL DES REVENUS			390'355

CHARGES		
Espace régional des Pléiades * (préavis spécifique)		600'000
Suite travaux transports-urbanisation		62'000
- Mandat coordination générale Rivelac		7'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)		40'000
- Etude "Schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux"		10'000
- Etude "Réseau de transports publics Riviera"		5'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale		40'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)		12'000
TOTAL DES CHARGES		714'100

Résultat prévisible de l'exercice	-323'745
--	-----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2016	2'190'000
Excédent de charges de l'exercice 2016	-323'745
Capital prévisible au 31.12.2016	1'866'255

* sous réserve de l'adoption du préavis y relatif